Compte-rendu du conseil d'administration
du 20 décembre 2018

Présents :
M. Ronan STEPHAN, directeur scientifique compagnie Plastic Omnium, président du conseil d'administration
M. Dominique GAITI, professeur des universités, 2nd vice-président du conseil d'administration
Mme Andréa-Cynthia DUHAMEL, maître de conférences
Mme Marie-Aleth DUMONT, ingénieur d'études
M. Benjamin RUIZ, enseignant
M. Aurélien BRUYANT, enseignant chercheur
Mme Jenny DUTOUR, Biatss
M. Youcef BOUZIDI, enseignant chercheur
M. Benoit PANICAUD, professeur des universités
M. Antoine GRALL, professeur des universités
Mme Nadège TROUSSIER, professeur des universités
Mme Irma TAKAM MAKAMTE, étudiante
M. Salomon MBAHE, étudiant

Invités de droit :
M. Marc SEBEYRAN, représentant du conseil régional Grand Est
Mme Catherine BACK, HPC engineering director temp à EDF Londres
M. Jean-Michel CHAPUT, directeur adjoint des applications militaires au CEA
Mme Myriam COMTE, directrice de Polytech Sorbonne
M. Olivier GARRIGUES, directeur centre nucléaire de production d'Electricité de Nogent
M. Jean-Marie GELY, directeur qualité de Safran Aircraft Engines
Mme Véronique LEPERONT, trésorière adjointe CCI Troyes
Mme Sophie PROUST, directrice R&D groupe Atos

Invités :
Mme Stéphanie DUCELLIER, responsable des affaires juridiques
Mme Audrey LACOUR, responsable service pilotage et affaires financières
Mme Nathalie MONT-DESFONTAINES, directrice Enseignement Supérieur et Recherche du Grand Troyes
Mme Caroline BOTTAZZINI, agent comptable et responsable du service facturier
M. Pierre KOCH, directeur de l'UTT, rapporteur
M. Jacques WACKEL, directeur général des services
Mme Emmanuelle ROUHAUD, directrice de la formation et de la pédagogie
M. Jean-Michel NICOLLE, directeur de l'EPF
M. Pascal ROYER, directeur de la recherche et le l'ICD
Mme Hélène INSEL, rectrice de l'académie de Reims
M. Timothée TOURY, enseignant chercheur

Secrétariat de séance : M. Olivier DABROWSKA, Prise de notes.
Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 13h35.
A l'ouverture de séance : 17 présents et représentés - 15 présents et 2 pouvoirs.

Dominique GAITI précise qu'elle possède le grade le plus élevé et qu'elle est la plus ancienne des membres. De ce fait, elle procèdera à l'installation du conseil d'administration. Celui-ci est composé de 24 membres. Il y aura tout d'abord l'installation des 12 nouveaux administrateurs internes et des 8 personnalités extérieures désignées par leur organisme. Ensuite, il sera procédé à un vote pour la nomination des 4 représentants désignés à titre personnel (*voir liste des membres à la page précédente).

0) Préambule

- 0.1 Désignation des personnalités siégeant à titre personnel

Le conseil d'administration, à l'unanimité, désigne Mme Catherine BACK, Mme Myriam COMTE, Mme Véronique LEPERONT et M. Ronan STEPHAN en qualité de personnalités extérieures au sein du conseil d'administration de l'UTT.

13h45 : arrivée de Jean-Marie GELY - 23 présents et représentés - 19 présents et 4 pouvoirs.

- 0.2 Election du président du conseil d'administration

M. Ronan STEPHAN est élu président du conseil d'administration de l'UTT à l'unanimité.

- 0.3 Election du premier et du second vice-président

M. Philippe PICHERY est élu premier vice-président du conseil d'administration de l'UTT à l'unanimité.
Mme Dominique GAITI est élue second vice-président du conseil d'administration de l'UTT à la majorité.

1) Approbation du compte rendu du CA du 16 octobre 2018

Le compte rendu du conseil d'administration du 16 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité, après prise en compte des modifications demandées par les administrateurs (annexe 1).

14h52 : sortie des membres invités du conseil.

15h10 : départ de Marc SEBEYRAN et Nadège TROUSSIER - 21 présents et représentés - 17 présents et 4 pouvoirs

15h20 : retour des membres invités du conseil.

2) Actualités du directeur

Pierre KOCH précise qu'il a transmis aux membres du CA, un résumé de l'activité de l'UTT sur ces trois dernières années. L'établissement arrive à une première étape dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'UTT. Tout n'a pas été réussi, certains éléments se sont bien passés et d'autres moins. Il y a eu la visite de la commission du titre d'ingénieur début octobre sur la formation automatisme informatique industriel A2I, qui a été remontée en convention avec l'URCA, l'université de Reims Champagne Ardenne. Trois ans auparavant, l'UTT avait eu une autorisation d'ouverture, mais au terme de trois années, il y a une nouvelle visite. Un travail important a été également effectué fin février 2018, sous la houlette de Pascal ROYER, directeur de la recherche. Celui-ci travaille sur la manière dont l'UTT souhaite présenter l'identité scientifique de l'établissement. Ce travail a été entrepris lorsque le CNRS a informé l'université du non renouvellement de l'UMR CNRS de l'UTT, au motif qu'il n'y avait pas de personnel CNRS dans cette UMR. Entre temps, un des laboratoires de l'UTT a accueilli un chargé de recherche CNRS. De ce fait, cette unité est en train de dialoguer avec le CNRS pour voir comment reconstruire une relation institutionnelle avec cet organisme de recherche. L'UTT est en train de voir comment reconstruire la relation institutionnelle avec les grands organismes de recherche dont le CNRS.
Catherine BACK demande quelles sont les conséquences les plus concrètes pour les équipes de recherche de la fin de cette accréditation.
Pascal ROYER indique que l'UTT s'était adressée à la présidence du CNRS. Antoine PETIT, le président du CNRS a confirmé par une lettre de soutien, que ce n'était pas pour des raisons de qualité scientifique. En effet, les départements CNRS auxquels l'UTT était rattaché en septembre 2017, étaient prêts à reconduire l'établissement pour 5 ans suite à l'évaluation HCERES. De son point de vue, la qualité scientifique des équipes de l'établissement prime avant tout, même si

elles sont contractualisées ou non avec les grands organismes, cela n'empêche pas d'être labellisé pour la recherche au niveau des dossiers déposés à l'Europe ou à l'ANR.
Pierre KOCH affirme que l'UTT a l'intention de déposer un dossier université européenne. Il s'agit d'une initiative de l'Europe pour relancer la construction européenne et le sentiment d'appartenance à l'Europe, et de se fonder pour cela sur les universités. Pour ce faire, un premier appel à projet est lancé. Il s'agit d'un pilote afin de voir plusieurs projets qui lui seraient proposés. Le cœur de la démarche reposerait sur la formation des étudiants, des enseignants chercheurs et des personnels administratifs qui coopéreraient de façon très libre et sans frontière entre établissements. Dans un an, la commission lancera un deuxième pilote et au bout de trois ans, elle lancera un appel à projet plus costaud.
Une réflexion s'engage également au sein du comité de direction, et très rapidement avec les membres de ce conseil sur la possible phase 2 du développement de l'UTT.
Cela fait 4 ans qu'il est signalé à l'Etat que l'établissement souhaiterait être rebasé. L'Etat a fait deux gestes. Trois ans auparavant, il y a eu un rebasage de 600 000 euros, et un cette année, avec un rebasage de plus de 500 000 euros. De plus, le nombre d'étudiants a augmenté, et la sous dotation de 4,5 millions qui s'est observée 5 ans auparavant est toujours présente. Il a été acté que le fait de continuer de demander à l'Etat 4 millions d'euros avec le même nombre d'étudiants n'était pas très réaliste. L'idée est donc de construire un plan de développement, où le nombre d'étudiants serait augmenté. Ce plan serait construit avec l'Etat pour que celui-ci finance une partie des budgets nécessaires à cette augmentation quantitative. Tout le travail repose sur le fait de voir quelle formation travailler, quelle part donner à l'alternance etc.
Au niveau de l'international, il y a eu l'entrée de la première promotion à Yaoundé au niveau de l'institut Saint Jean. Cette formation délivre un diplôme d'université de l'UTT, mais également un diplôme d'ingénieur de l'institut Saint Jean. Cela duplique deux formations de l'UTT actuellement. Cette formation est implantée au Cameroun, elle donne aux étudiants camerounais qui suivent ces études là-bas un diplôme reconnu en France.
Un point a été effectué avec la direction générale de NEOMA sur l'école de management. Celle-ci a un site à Reims, à Rouen, et la direction générale est à Paris. Il est préparé un accord cadre pour des développements que l'UTT et cette école pourraient développer en commun sur la formation continue et éventuellement sur un bachelor international.
Au niveau du groupe UT, l'établissement accompagne à partir de cette année, UTBM qui à son Crunch, soit une semaine pleine pendant laquelle les étudiants travaillent par groupe sur des projets amenés par des entreprises. Cela se fera sur trois jours pour les étudiants de branche.
Emmanuelle ROUHAUD ajoute que le master SHU est également construit conjointement avec les autres UT.
Ronan STEPHAN pense que les prochains mois vont permettre de revisiter la feuille de route et le cadre du mandat donné aux patrons de l'UTT pour avancer avec l'UTC dans la direction de Sorbonne. Cette voie a été retenue dans cette instance. Ce sujet permettra d'en aborder d'autres.
Pascal ROYER précise qu'il a été lancé un mois auparavant, un appel à projet inter UT sur des projets de recherche exploratoire pour inciter le partenariat entre équipes et laboratoires des 3 UT. La date limite du dépôt des dossiers était le lundi. Les thématiques concernées sont : matériaux, santé, intelligence artificielle, usine du futur, énergie et transport et mobilité.
Nadège TOUSSIER assure qu'une communication a eu lieu de la Direction vers les collaborateurs concernant les accords passés avec l'URCA sur la gestion des personnels. Est-ce qu'il est possible d'avoir davantage d'informations sur ce point, afin de connaître le périmètre et le cadre dans lequel cet accord est passé ? De plus, Nadège TROUSSIER se demande quels sont les points d'étape 2020 avec la DGESIP ? Il y a deux points à traiter en 2020 à ce niveau : les alliances et la démarche qualité concernant la gouvernance. Un prochain CA est-il prévu sur ces sujets-là ?
Pierre KOCH affirme que ce dernier sujet a été pointé dans le contrat de site. Il est également identifié par la CTI. Ce sujet devient vraiment important pour la réacréditation CTI, soit le fait d'avoir une démarche qualité davantage construite. L'idée est que ce travail soit effectué début 2020.
Jean-Marie GELY insiste sur ce point de la qualité depuis une quinzaine d'années. L'idéal serait d'utiliser les référentiels ISO. Jean-Marie GELY aimerait d'ailleurs y participer.
Pierre KOCH trouve qu'il est intéressant d'avoir un professionnel de la qualité, soit un membre du conseil directeur qualité grande entreprise. La première action à faire est de s'adjoindre de ses conseils.
Nadège TROUSSIER souhaiterait obtenir davantage d'informations concernant les accords passés avec l'URCA sur la gestion des personnels.
Jacques WACKEL répond qu'il n'y a pas d'accords. Des points ont été élaborés lors du contrat de site, avec l'URCA en qualité de chef de fil. Cela repose essentiellement sur trois sujets. Il y a la question de la gestion des dossiers de retraite avec le dispositif PETREL. Il s'agit d'un dispositif national de gestion des dossiers de retraite des agents publics. Cela est coordonné par les équipes de l'URCA. Le deuxième sujet est autour du plan de formation. Il y a une convergence des plans de formation pour trouver les thématiques transverses de manière à maximiser l'offre de formation à destination des personnels. Un autre sujet concerne la politique documentaire pour laquelle cela a été un axe privilégié. Un travail a été mis en œuvre depuis de nombreuses années. Le réseau des bibliothèques universitaires n'a pas attendu l'élaboration d'un contrat de site entre les établissements pour se coordonner et mettre en commun un certain nombre d'actions. La question en matière de personnel entre les deux institutions s'arrête à ce stade sur ces trois thématiques.

3) Affaires institutionnelles

- 3.1 Désignation de la commission d'audition des candidats au poste de directeur de l'UTT

Ronan STEPHAN assure qu'un comité sera chargé de faciliter l'audition et l'examen des candidatures avant le recrutement du directeur de l'établissement. Ce recrutement devrait faire l'objet d'une proposition de ce conseil d'administration lors de sa séance de mi-mars prochain.

Le conseil d'administration désigne, comme membres de la commission chargée de l'étude des candidatures au poste de directeur de l'UTT, les personnes suivantes :
- Jean-Michel CHAPUT
- Andréa DUHAMEL
- Jenny DUTOUR
- Dominique GAITI
- Jean-Marie GELY
- Salomon MBAHE
- Philippe PICHERY
- Ronan STEPHAN

15h34 : arrivée d'Antoine GRALL - 21 présents et représentés - 18 présents et 3 pouvoirs

4) Campagne d'emplois – Budget

- 4.2 Projet de budget

Audrey LACOUR précise que le budget 2019 a été construit d'une manière assez prudente. Il a été pris des hypothèses qui devraient permettre de ne pas surévaluer les recettes comme cela peut être le cas sur le budget recherche. La subvention pour charge de service public a été estimée pour 2019 à 280 000 euros de plus que pour 2018, l'amenant à 25,091 millions d'euros. L'UTT a pris l'hypothèse qu'il y aurait une compensation de la part du ministère de 106 000 pour le GVT. Il y aurait 47 000 euros de compensation pour l'augmentation de la CSG et 27 000 euros de compensation pour le PPCR. L'établissement a également appris que l'UTT bénéficiera de moyens supplémentaires à hauteur de 500 000 euros. Au niveau des droits d'inscription, il n'a pas été intégré d'augmentation. Ceux-ci sont stables par rapport à 2018. La taxe d'apprentissage est estimée à 500 000 euros, soit 40 000 euros de moins que ce qu'il a été reçu en 2018. Les subventions des collectivités autour d'1,3 million d'euros restent stables. Le budget recherche est évalué à 4,7 millions d'euros en recettes. Il est à 350 000 euros en dessous du budget rectificatif 2018. Sonia JAFFRO indique que sur le plan stratégique, les trois mastères spécialisés® sont ouverts. Il a été prévu de maintenir ces derniers, et de ne pas en avoir plus l'année prochaine. La fondation aura un budget stable par rapport à 2018 de 360 000 euros. Concernant les projets internationaux, il y a eu un deuxième programme Erasmus +, et le chiffre d'affaires 2019 devrait être à hauteur de 317 000 euros sur ces projets-là. L'UTT a également fait le choix de flécher une partie des recettes. Ces recettes sont significatives pour l'établissement, et elles peuvent avoir un impact sur la trésorerie de l'UTT. 3 types de recettes ont été fléchés : le contrat de plan Etat Région, les projets Erasmus + et le plan quinquennal d'investissement qui serait financé par le conseil départemental de l'Aube. Le budget 2019 est à 29,405 millions d'euros, soit 400 000 euros de plus que le budget rectificatif 2018. Au niveau des dépenses de fonctionnement, 5% des crédits de fonctionnement ont dû être annulés de l'ensemble des budgets de fonctionnement en face desquels il n'y avait pas de recettes. Il s'agit en général du fonctionnement des services et des différentes directions. Il a été également gelé 10% des crédits. Ce budget a été établi avant que l'UTT ait eu l'information qu'elle aurait des moyens supplémentaires par la dotation du ministère. Une fois qu'il y aura l'information officielle et le montant de cette dotation complémentaire, il sera vu ensuite comment redistribuer une partie de ces moyens supplémentaires entre le fonctionnement, la masse salariale et l'investissement. Le budget a été construit avant cela, et il a fallu geler 5% des crédits pour arriver à l'équilibre. Le budget 2019 présente un solde budgétaire déficitaire d'1,100 million d'euros. Ce solde correspond à la différence entre les encaissements et les décaissements sur les opérations budgétaires.
Jean-Marie GELY demande si l'UTT n'est pas dans l'obligation d'avoir un budget à l'équilibre.
Audrey LACOUR assure que l'équilibre s'apprécie sur plusieurs éléments, et le compte de résultats est de 90 000 euros, il est à l'équilibre. Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement positif dans le budget.
Pierre KOCH précise qu'il s'agit d'un solde de trésorerie, ce n'est pas le résultat comptable. Ce résultat correspond aux 90 000 euros.
Jacques WACKEL souhaite apporter des précisions sur le plan de retour à l'équilibre financier. Cela est lié à une discussion tenue avec le Rectorat. En 2015, pour engager le plan stratégique, l'établissement avait demandé à pouvoir tirer sur le fond de roulement. L'université a eu un exercice déficitaire négocié avec l'Etat. Un décret est sorti en 2013 et obligeait les

établissements ayant deux déficits consécutifs à rentrer dans un plan de retour à l'équilibre financier. Ce plan est une discussion de gré à gré avec le rectorat pour planifier un retour à l'équilibre de l'institution. Il a été convenu avec l'Etat un retour à l'équilibre sous trois ans, en 2018, mais il a été fait le choix de revenir à l'équilibre financier dès 2017. En revanche, le retour à l'équilibre financier en 2017, était un retour fragile, et considéré comme tel. La Rectrice, de manière prudentielle a souhaité proroger le plan de retour à l'équilibre en 2018, même si l'établissement était revenu à l'équilibre budgétaire. Dans le même temps, il a été engagé un travail en accord avec le Rectorat et la direction de l'institution. Une étude a été effectivement menée par l'Inspection générale. Ces travaux sont également en cours. Si l'équilibre est positif, l'UTT devrait sortir de ce plan de retour à l'équilibre financier. Cette fragilité de budget de l'UTT est liée essentiellement à la sousdotation originelle et chronique de l'UTT.
Jean-Michel CHAPUT demande quelles sont les hypothèses de ressources liées à la mise en œuvre du plan stratégique. Quelles sont les hypothèses de croissance de ces ressources sur 2019 par rapport aux chiffres de 2018 ?
Pierre KOCH répond que la formation continue représente un peu plus de 400 000 euros. C'est une croissance prudente, cela demande des efforts, mais au vu des négociations en cours avec des grands comptes, il faut être à la fois réaliste et prudent. Sur la fondation, ce sera une continuité de l'apport. A ce niveau, l'établissement prépare le remplacement du délégué général de la fondation de l'UTT qui rentre sur Paris. Des hypothèses conservatrices ont été prises. Une partie non négligeable concerne des promesses de dons qui ont déjà été actées conventionnellement sur plusieurs années. Un tirage est à faire en 2019.
Antoine GRALL signale que dans ce contexte budgétaire, et pour la énième fois depuis 2012, il y a 5% de gel des crédits de fonctionnement. Cet effet commence à avoir des impacts non négligeables au sein du personnel. Cette situation ne pourra se poursuivre indéfiniment. Il est important que les collaborateurs sentent qu'il y ait une autre dynamique que celle-là. Cela me paraît important pour le moral général des équipes.
Jacques WACKEL précise que depuis 4, 5 ans, l'établissement est intervenu de manière importante sur les crédits de fonctionnement. Cela était signifié par les premiers travaux de l'Inspection générale qui a salué les efforts de maîtrise relative au fonctionnement. Pour autant, la direction a conscience que cette diminution a des effets sur le fonctionnement général de l'institution. Cela a la vertu de traquer un certain nombre de dépenses, mais cela peut porter des contraintes. Sur la dotation supplémentaire, il sera prévu une enveloppe à hauteur de près de 100 000 euros. Cette somme sera réinjectée dans le fonctionnement général. A ce jour, il n'a pas été fait encore le choix, à savoir, si une affectation est faite par domaine d'activité ou par rapport à de la demande. A cet instant, l'établissement opte davantage sur une logique de centralité de la gestion de cette enveloppe en répondant à l'expression de la demande.
Andréa-Cynthia DUHAMEL indique qu'il y a une augmentation de la complémentaire de 103 000 euros en 2018, et de 183 000 euros en 2019. Ceux-ci sont représentés dans les projets de budget comme étant un seuil de développement de diplômes universitaires et de la formation continue en général. Cela revient également sur nos formations de base. Est-ce judicieux de venir faire ces économies dans une formation de ce type ? D'autre part, les membres du CA ne savent toujours pas si ces formations continues génèrent du bénéfice ou du déficit.
Audrey LACOUR répond qu'au sein du tableau de synthèse du plan stratégique, il y a une page formation continue, une autre page fondation et projets internationaux, mais aussi le chiffre d'affaire et le résultat.
Sonia JAFFRO signale que les heures effectuées dans le cadre de la formation continue sont financées. Il peut y avoir une augmentation en termes de dépenses et de recettes. Lorsqu'un DU est ouvert, des coûts de formation sont facturés aux partenaires.
Audrey LACOUR précise que le résultat est indiqué au sein du tableau développement et apprentissage 2018. Lors de l'année 2018, l'établissement prévoyait un résultat sur les activités formations continues développées dans le cadre du plan stratégique à 114 000 euros. Pour le budget 2019, il est prévu un résultat à 371 000 euros. Il est précisé le chiffre d'affaires, et il est inclus les charges d'enseignement et du service développement de la formation continue qui travaille sur ces sujets-là.

Les autorisations budgétaires au budget 2019 sont arrêtées comme suit :
467 ETPT dont 309 ETPT sous plafond d'emplois Etat
Autorisation d'engagement :
- Masse salariale : 29 455 000€,
- Fonctionnement : 8 158 078€,
- Investissement : 3 346 106€.
Crédits de paiement :
- Masse salariale : 29 455 000€,
- Fonctionnement : 8 222 181€,
- Investissement : 3 346 106€.
Prévisions de recettes : 39 915 963€.
Solde budgétaire : -1 107 234€.
Le conseil d'administration adopte, à la majorité (19 pour, 2 abstentions) :
- La variation de trésorerie de -1 243 975€,
- Le résultat patrimonial de 90 421€,
- La capacité d'autofinancement de 1 266 432€,

- L'apport sur le fonds de roulement de 304 750€.
Les recettes fléchées sont :
- Recettes du CPER (Contrat de Plan Etat Région)
- Recettes des projets ERASMUS +
- Recettes du Conseil Départemental de l'Aube dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement
Le conseil assortit son vote du budget primitif 2019 à une réflexion sur la relaxation des crédits au titre des heures complémentaires afin de répondre aux critères d'habilitation de la CTI.

- 4.1 Campagne d'emplois 2019

Sonia JAFFRO précise que l'UTT a bénéficié du plan 1 000 emplois qui est arrivé à son terme. Ce plan national a fait bénéficier l'établissement de 16 emplois supplémentaires depuis 2014. En revanche, il n'y aura pas d'emploi supplémentaire pour 2019. La campagne emploi est rendue possible par le départ des agents, en retraite ou en mutation, ou via le dégel des postes. A ce stade, 13 postes sont gelés. Les priorités dans lesquelles s'inscrit cette campagne d'emploi, sont les profils d'enseignants chercheurs susceptibles de promouvoir le rapprochement entre les technologies et les SHS, tant en recherche qu'en formation. Il y a la contribution transversale aux axes usines du futur et sécurité globale, l'accompagnement du développement de l'antenne de Nogent pour laquelle, l'UTT accueillera 50 apprentis supplémentaires, et l'accompagnement du développement du plan stratégique. Cette campagne d'emplois est vue sous 3 aspects, soit la création de postes purs qui n'existent pas au sein de l'établissement, l'aspect republication (ce sont des emplois existants qui ont été libérés par les départs naturels) et l'aspect transformation qui est la réinterrogation sur l'adéquation du profil existant avec les besoins de l'établissement. Le coût de la campagne emploi présenté aujourd'hui est de 144 000 euros pour l'année 2019. L'extension en année pleine pour l'année 2020 est estimée à 190 000 euros. Sur la partie enseignant et enseignant-chercheur, il a été notamment fait le choix de geler trois postes d'ATER. Des créations de postes ont également vu le jour (voir liste ci-dessous).

CAMPAGNE EMPLOIS 2019

Enseignants chercheurs et enseignants - Créations						
Affectation	Niveau 2	Statut	corps	intitulé	Financement	Observations
DEPARTEMENT HETIC	TECHCICO	Titulaire	MCF	McF (06) – Nouvelles pratiques de travail, nouvelles formes d'organisation, numérique changement organisationnel, management de l'innovation	ETAT	ISIFT ISGA
DEPARTEMENT P2MN	LASMIS	Contractuel	ECC	Matériaux en couches minces, relation structure, composition	ETAT	Augmentation des effectifs d'apprentis à Nogent
DEPARTEMENT P2MN	Nogent	Titulaire	PRCE	Conception et construction mécanique	ETAT	Augmentation des effectifs d'apprentis à Nogent
Postes créés sous réserve d'une dotation de l'Etat suffisante ou de financements complémentaires						
DEPARTEMENT P2MN	LASMIS	Contractuel	MAST	Mécanique des matériaux, Génie mécanique CNU60	RP	Poste autofinancé

Enseignants chercheurs et enseignants - Republications						
Affectation	Niveau 2	Statut	corps	intitulé	Financement	Observations
DEPARTEMENT ROSAS	ROSAS	Titulaire	PR	PR (61) Traitement du signal, conception de méthodes de décision statistique	ETAT	Republication poste occupé par I. NIKIFOROV (radiation des cadres)
DEPARTEMENT ROSAS	LOSI	Titulaire	MCF	MCF (61/27) Optimisation de la logistique de production	ETAT	ISIFT Republication poste LABADIE
DFP	SUEL	Titulaire	PRAG	Anglais	ETAT	republication postes vacants (3 postes)
DEPARTEMENT P2MN	LASMIS	Contractuel	PAST		ETAT	Republication du poste de MAST occupé par ROOS
DEPARTEMENT HETIC	CREIDD	Contractuel	ECC	ECC – Transition sociétale, modèles de société. Equipe CREIDD, Enseignement : Responsabilité PO03, Enseignement en humanités	ETAT	Republucation du poste de C. BURGER
DEPARTEMENT HETIC	TECHCICO	Contractuel	ECC	Visualisation de données SI	ETAT	Republication du poste de J-P CAHIER (retraite)

Enseignants chercheurs et enseignants - Transformations						
Affectation	Niveau 2	Statut	corps	intitulé	Financement	Observations
DEPARTEMENT P2MN	L2N	Titulaire	PR	Optique sub-micronique ; nano-optique : interaction lumière-matière à l'échelle nanométrique	ETAT	Ouvert pour permettre une promotion interne
DEPARTEMENT ROSAS	M2S	Contractuel	Prof assistant	Système numérique d'aide à la personne - Usages et évaluation	RP	
DEPARTEMENT P2MN	Nogent	Contractuel	Enseignant contractuel	Mathématiques, mécanique	RP	Régularisation du statut
Postes créés sous réserve d'une dotation de l'Etat suffisante ou de financements complémentaires						
DEPARTEMENT ROSAS	M2S	Titulaire	PR		ETAT	Transformation du poste d'ECC CORNU

BIATSS - Créations						
DEPARTEMENT P2MN	L2N	Contractuel	IGR	Expert-e en développement d'expérimentation (C1B42)	RP	Pour accueil en CDI
DGS	DSI / CEDRE	Contractuel	IGE	Ingénieur-e en ingénierie logicielle (E2C45)	RP	
DFP		Titulaire	A	Responsable administratif et financier de la DFP	ETAT	Création de poste par redéploiement
Postes créés sous réserve d'une dotation de l'Etat suffisante ou de financements complémentaires						
DEPARTEMENT P2MN	L2N	Titulaire	TECH	Technicien-ne en instrumentation, expérimentation et mesure (C4B41)	ETAT	pour salle blanche
DFP		Contractuel	ANT B	Assistant de programme	RP	si ouverture 3 ou 4 nouvelles formations
DRE	BAIP	Contractuel	ANT B	Gestionnaire en insertion professionnelle	RP	Augmentation des effectifs (notamment branche RT+A2I)

BIATSS - Republications						
DEPARTEMENT P2MN	Nogent	Contractuel	IGR	Ingénieur de recherche	RP	financement GIP

BIATSS - Republications						
DEPARTEMENT P2MN	Nogent	Contractuel	IGR	Ingénieur de recherche	RP	financement GIP

Benoit PANICAUD demande comment sera envisagé l'accompagnement de l'augmentation des effectifs à Nogent. 50 étudiants vont effectivement venir à Nogent. Que sera-t-il mis en place pour assurer l'ensemble des enseignements et le développement de l'antenne ?
Pierre KOCH rappelle dans l'immédiat que les deux postes supplémentaires plus les remplacements de personnes partantes à Nogent, étaient convenus avec cette antenne, cela devait répondre aux besoins. Il y a une contestation de la part de l'équipe de Nogent sur le statut de ces enseignants. Mais il est important d'avoir quantitativement des enseignants à mettre face aux apprentis. A moyen et long terme, il faudra étudier la manière de voir l'évolution de l'ensemble du nombre d'étudiants, mais aussi la place qu'y tiendra l'alternance.
Jean-Michel CHAPUT précise qu'au total 5 postes sont sous conditions de financement. Il demande un éclaircissement sur le mécanisme qui permettra de débloquer cela de façon globale ou par partie. Y aura-t-il une hiérarchisation dans les postes conditionnés ?
Pierre KOCH répond que la hiérarchie qui apparaît après un certain nombre d'échanges, montre la tension qu'il y a sur la dimension enseignement. Les postes totaux ou partiels sur la DFP autour de la vie étudiante sont la ligne prioritaire notamment en termes de gestion, puisque l'établissement commence à avoir des difficultés à gérer la relation avec la formation à Reims A2I. Il y a besoin d'un complément de support, des pistes existent pour coupler cela avec les financements internationaux pour avoir un poste. La question des stages se pose également. L'UTT commence à être sous-dotée en personnel avec A2I, et une démarche vise à accompagner les étudiants pour faire des stages à l'international. Le semestre à l'étranger est rendu obligatoire depuis 2 ans. Ces deux sujets sont parmi les points prioritaires.

Delphine VIOT se permet de lire l'avis de Madame La Rectrice.

AVIS RELATIF AU BUDGET INITIAL 2019 PRESENTE PAR L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TROYES

Engagée dans un plan stratégique et dans un plan de rétablissement de l'équilibre financier (PREF) après le constat de deux exercices déficitaires en 2015 et en 2016, l'Université de Technologie de Troyes bénéficie d'un accompagnement spécifique de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche.

Le projet de budget initial 2019 doit être considéré comme un budget de transition qui emmène l'établissement en phase 2 de son développement vers un modèle économique de long terme.

Si le projet présenté interroge quant aux ressources issues de la recherche, les effets du plan stratégique devraient conduire à une augmentation de 500k€ des recettes qui y sont rattachées.

Les dépenses de masse salariale continuent à augmenter, expliquées pour partie par la politique d'assimilation des personnels contractuels aux titulaires, mais également par les heures complémentaires. Si les dépenses de fonctionnement sont en diminution par rapport au budget rectificatif 2018, elles accusent une très nette augmentation comparé à l'exécuté 2017. Les données issues du compte financier 2018 devront permettre d'affiner les analyses et d'estimer l'impact sur le résultat de l'exercice. Le résultat patrimonial, d'un montant de 90k€, révèle la fragilité de l'établissement et demande à être confirmé. Cependant, l'intégration d'une augmentation de 500k€ de la subvention pour charge de service public, non connue au moment de l'élaboration du budget initial 2019, devrait permettre de le consolider.

Il est également noté que l'UTT produit un effort particulier pour la mise en œuvre d'un suivi de ses recettes fléchées.

Avec une variation de fonds de roulement positive, un solde budgétaire déficitaire, une variation de trésorerie négative et une variation du besoin en fonds de roulement positive, le budget 2019 semble viable sur le court terme, à condition de maintenir un suivi récurrent de la trésorerie. Pour une estimation de la viabilité sur le long terme, j'invite l'établissement à poursuivre sa fiabilisation des opérations pluriannuelles.

Dans l'attente du rapport d'audit définitif de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche, et conformément à l'article R719-109 du code de l'éducation, l'Université de Technologie de Troyes reste soumise au plan de rétablissement de l'équilibre financier.

Le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la liste des postes enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS proposée pour la campagne emplois 2019 prévus à l'annexe 2.

16h : départ de Salomon MBAHE - 20 présents et représentés - 17 présents et 3 pouvoirs

6) Politique interne générale

- 6.1 CVEC : répartition du budget

Stéphanie DUCELLIER précise que la contribution « vie étudiante et campus » a été instaurée par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants qui est parue en mars 2018. Elle a pour objectif de favoriser l'accueil, l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, et à conforter les actions de prévention et l'éducation à la santé réalisée à leurs attentions. Cette contribution est un impôt acquitté par l'ensemble des étudiants. Il est de 90 euros, il est versé au CROUS. Tous les étudiants s'acquittent de cet impôt versé au CROUS. En fonction de ces types d'établissements, une partie de ces 90 euros est reversée à chaque établissement. Pour l'UTT, cela représente 41 euros par étudiant sur ces 90. Avec ces fonds, la médecine préventive est financée et le fond social de développement des initiatives étudiantes permet de financer un certain nombre d'initiatives et de projets étudiants. Le montant de 21 euros permet de financer cela, et il reste ensuite 20 euros sur les 41 reçus qui doivent être répartis au niveau des actions que doivent financer la CVEC, soit la prévention, le sport et la culture. Les établissements doivent ensuite définir la part du budget alloué et qui va être attribué à chacun de ces trois axes. Des orientations émanent du ministère et chaque année un axe est privilégié. Cette année, il s'agit de la prévention et de la santé. Une commission a été réunie, et elle est chargée de voir comment l'argent va être attribué sur chaque axe. La commission a proposé que 30% du budget soit fléché sur la prévention, la santé et l'accès aux soins. L'accompagnement social est à 15% du budget, le sport à 15%, la culture à 15%, et l'accueil des étudiants et la communication pour ces derniers à 10%.

Le conseil d'administration valide, à l'unanimité, l'affectation des crédits de la CVEC aux axes d'action suivants et dans les pourcentages exprimés, à savoir :
- Prévention, santé, accès aux soins : 30% du budget
- Accompagnement social : 15% du budget
- Sport : 15% du budget
- Culture : 15% du budget
- Accueil des étudiants : 15% du budget
- Actions transversales, actions inter établissements, communication : 10% du budget

- 6.2 FSDIE : part accordée au volet social

Stéphanie DUCELLIER précise que le fond social du développement des initiatives étudiantes est financé par une partie de la CVEC sur un montant fixe. Ce fond permet à l'établissement de financer un certain nombre de projets étudiants qui sont étudiés par une commission, tout en étant présenté régulièrement. Sur la totalité de ce fond, une partie est attribuée à l'action sociale. Il appartient au conseil d'administration de déterminer la part accordée au volet social. Chaque année, l'UTT accorde 30% du montant du FSDIE au volet social, il s'agit du maximum.

Le conseil d'administration valide, à l'unanimité, l'affectation, pour 2019, de 30% du montant du FSDIE au volet social et d'en déléguer la gestion au CROUS Champagne-Ardenne.

- 6.3 Subventions aux associations (Amicale, ASANIUTT, BDE)

Le conseil d'administration approuve, à la majorité (19 pour, 1 abstention), les dotations aux associations suivantes au titre de l'exercice 2019 :
- Bureau des étudiants (BDE) : 13 000 € sous réserve d'un reversement d'une quotepart aux bureaux des étudiants des formations délocalisées (Nogent, Reims…).
- Amicale de l'UTT : 12 500 € + 30 € par enfant ayant droit (moins de 14 ans, 13 ans inclus)
- Association des anciens (ASANUTT) : 5 000 €

- 6.4 Politique de prix et de remise pour les programmes de formation continue

Pierre KOCH indique que chaque année, il est présenté au CA le même document. Deux modifications ont eu lieu par rapport à l'année précédente. Il y a effectivement une diminution du tarif de deux mastères spécialisés®. Il existe le mastère spécialisé « manager de la performance et de la transition industrielle ». Cela passe de 10 500 euros à 9 500 euros. Le MS Silvertech passe également de 10 500 à 9 500 euros. Ces tarifs sont calés en fonction des programmes comparables. La deuxième modification concerne un relèvement des programmes de mastères au titre de la formation continue de 3 000 à 3 500 euros.
Olivier GARRIGUES demande si l'UTT dégage une marge sur les mastères spécialisés®.
Pierre KOCH répond par l'affirmative.
Sophie PROUST s'interroge sur ce point. Quelle est la cible pour 2019 du nombre d'inscrits ?
Pierre KOCH précise que l'établissement est face à de nombreuses difficultés. Il y a notamment le lieu, la direction a tâtonné quelque peu sur ce point. A Paris, il y a des frais supplémentaires, mais l'accès est plus facile pour les intervenants et les auditeurs. A Troyes, cela est plus simple pour le MS qui est fait en partenariat avec l'école de commerce de Troyes. Il n'y a pas de vérités définitives. Il est étudié de très près, les nouvelles installations d'EPF, qui récupèrent les locaux de l'ancienne école normale supérieure de Cachan. L'UTT réfléchit à une présence durable à Paris pour faciliter un certain nombre d'actions. Il est possible de trouver une thématique plus récente où il y a moins d'acteurs. Concernant Silvertech, il a été extrait deux morceaux qui donnent lieu à un DU (diplôme d'université). Il faut voir comment attirer le maximum de valeurs de ces MS, en le vendant en coût complet ou par tranches.
Audrey LACOUR affirme que pour le MS EFC, il en est attendu 6 en 2019, et il y en a eu 24 cette année. Au niveau d'EBAM, il en est attendu 15, et il y en a eu 10. En MPTI, il en est attendu 10, et il y en a eu 7.

Le conseil d'administration valide, à l'unanimité, la politique de prix et de remise pour l'année 2019 pour les programmes de formation présentés dans les annexes 3 (note de politique de prix, fichier excel des tarifs 2019).

16h52 : départ de Marie-Aleth DUMONT - 20 présents et représentés - 16 présents et 4 pouvoirs.

5) Affaires financières

5.1 Tarifs locations de salles
5.2 Sorties d'inventaires
5.3 Tarifications diverses

7) Formation

- 7.1 Modalités de recrutement et capacités d'accueil en formations ingénieur et master

Emmanuelle ROUHAUD affirme qu'un tableau présenté aux membres du CA, résume le nombre d'inscrits par formation. Celui-ci appelle quelques commentaires. Il y a une différence entre l'année 2018 et les autres années. De 2014 à 2017, il a été effectué un bilan complet de l'année. Les 148 étudiants inscrits en DU en 2017 correspondent à la somme des inscrits sur l'année académique. De plus, les étudiants en master sont souvent en double diplôme. Pour l'année 2018, il y avait 283 inscrits en master dont 105 en double diplôme. Lorsque la somme de ces chiffres-là est faite, il est obtenu le nombre d'inscriptions. Ces éléments restent assez stables depuis 3 ans, et l'objectif est de continuer à rester dans cette stabilité.

Le conseil d'administration approuve, à la majorité (19 pour,1 abstention), les modalités de recrutement et capacités d'accueil en formations ingénieur et master, pour la rentrée universitaire 2019/2020, définies en annexe 4.

- 7.2 Projet de création d'une université européenne

Timothée TOURY précise que pour contextualiser l'appel à projet, l'Union européenne, et un certain nombre d'états dont la France, ont annoncé la volonté de créer une vingtaine d'universités européenne à une échéance de quelques années. L'objectif est d'avoir un maillage du territoire européen par ces universités européennes qui seraient les établissements mutli-sites créés de méthodes ascendantes avec une annonce politique assez forte. Il est notamment proposé de réserver 10 à 15 milliards d'euros sur le prochain programme cadre à destination de ces établissements. Le projet a été confié initialement à l'agence exécutive EAC, du côté de l'Erasmus +. Le modèle à construire demandé, allie une notion d'excellence et d'inclusivité. La volonté est de créer de la valeur ajoutée à tous niveaux. L'inclusivité est entendue à deux échelles, soit l'Europe de l'Est et de l'Ouest. L'une des craintes de la Commission Européenne à l'heure actuelle est un effondrement de l'Europe par l'intérieur.

Il y a une volonté d'inclusivité, et un sentiment d'appartenance plus fort au projet Européen. Il demande aux universités de mieux le structurer et de le soutenir. Un troisième point est sur cet appel à projet, Timothée TOURY se permet d'ailleurs de reprendre les mots de la direction générale de l'agence exécutive : « faites-nous rêver et not business as usual ». Ces derniers veulent une démarche en rupture. Ils demandent une construction de rôle multilingue et multiculturel, en créant un sentiment d'appartenance européen, en relançant le projet européen par un certain nombre d'actions concrètes. Pour construire ces universités européennes, il y a des financements préfigurateurs qui vont être ouverts. 6 projets vont être financés, soit 5 millions d'euros par projet. L'objectif est de tendre vers ce que serait le lancement de cette université européenne. Il ne faut pas la construire en l'état, mais il faut amener les éléments peu à peu pour être prêts à se lancer dans ce dispositif. Une proposition est portée avec la question suivante : « Est-ce que nous serions prêts à construire l'université technologie européenne ? ». L'UTT est un établissement manœuvrant, il est possible d'évoluer vite. Or, certains établissements ont un égo qui leur permet de penser une interaction forte. L'UTT est très européen dans la structure. Le fait d'échanger les étudiants, les faire partir l'étranger et récupérer les crédits sont des éléments naturels. La concurrence se positionne elle moins bien entre les petits établissements qui ont du mal à structurer un projet, et de très grands établissements qui ne veulent pas un projet trop intégrateur. L'UTT se trouverait dans une position où ces éléments pourraient être alignés. L'université a également une capacité à aborder la technologie au sens large. Ce serait plutôt une inclusion générale de la technologie dans la problématique socio-économique. Il est demandé de ne pas avoir un établissement trop centré sur une action unique, et qui couvre une zone relativement large. De nombreuses universités essayeront de faire du pluridisciplinaires, mais il y a la possibilité d'aller du fondamental au très appliqué à travers l'université et ses partenaires industriels autant en formation qu'en recherche. L'UTT a un accord général avec la TU de Dublin, la TU de Riga et la TU de Varsovie avec laquelle ces éléments sont à peu près acquis. Des discussions sont relativement avancées avec la TU de Sofia, et l'université autonome de Barcelone. L'objectif est de commencer par le partage d'une vision commune, l'idée n'est pas de créer une superstructure. Il faut commencer par des éléments et des modalités pratiques. L'idée est de construire une vision commune pour un projet commun, la technologie européenne comme bien commun. Est-ce que l'établissement est capable de se penser comme appartenant à l'université de technologie européenne sur cette question ? Il faut se projeter au-delà des territoires avec un certain nombre de discussions. Des ingénieurs européens sont formés sur des sites nationaux qui peuvent être mis en réseau. Est-ce que les entreprises troyennes peuvent être mises en relation avec des universitaires à Dublin si l'UTT n'a pas les compétences en interne et réciproquement ? Il faut commencer à tisser un lien transnational. L'objectif n'est pas d'avoir de gouvernance centralisée, mais il faut commencer par un certain nombre de projets communs identifiés avec des sites qui peuvent être dans ce projet. Des conventions sont faites entre les établissements, et il sera structuré des projets.
Ronan STEPHAN précise que les projections présentées portent sur le volet de la formation. Il a été exposé la raison en amont. Est-ce que Timothée TOURY se projette également sur le volet recherche ? Cela peut être un argument de conviction pour drainer et capter l'intérêt de partenaires européens.
Timothée TOURY explique que cela en fera partie, mais ce sera peu financé, parce que l'appel à projet finance principalement la formation et le pilotage. La recherche en tant que valeur ajoutée est bienvenue, mais celle-ci devra être financée par d'autres types d'appels projets, soit du ressort du H 20-20, ou de l'alliance de la connaissance qui mêle formation, recherche et partenariat industriel.

Jean-Michel GELY explique qu'il peut y avoir deux objectifs pour ce genre d'actions. L'un est d'avoir un diplôme européen. Il faut une reconnaissance d'une valeur européenne sur le diplôme. Il s'agit d'une personne capable de travailler en relation avec les européens et en connaissance de leur culture. Le deuxième objectif serait également de favoriser la création de petites entreprises qui soient multinationales. Au lieu d'avoir des ingénieurs qui s'implanteraient uniquement à Troyes, il pourrait faire la connaissance d'autres ingénieurs. Il peut être fait une entreprise avec trois implantations, une en Irlande, une en Hongrie et une à Troyes.
Andréa-Cynthia DUHAMEL suppose qu'il y aura au minimum 5 universités dans le consensus pour un budget d'1 million par établissement. Cela se fera sur combien de temps ? Est-ce qu'une projection a été faite à ce niveau ? Que sera-t-il possible de faire avec ce million d'euros.
Timothée TOURY affirme que ces 5 millions d'euros sont pour chaque consortium. Ces éléments sont donnés pour 3 ans, soit 300 000 euros par an. 60 à 70% du projet va passer directement ou indirectement en valorisation du temps de travail des personnes pour construire cet objectif-là, déplacements et perdiem. Il s'agit du temps qui sera consacré à la construction de cet objectif « université européenne ». Sur la phase de montée en puissance, ils financent cette question-là. Il serait possible d'aller vers cette notion sans être financé directement, mais désormais, il y a tous les financements pour aller en Irlande. L'agence exécutive couvre notamment 80% des dépenses en coût complet. Dans le cadre du pays à trois, il y a 100 millions d'euros répartis sur 10 ans, soit 10 millions d'euros par an qui devraient être distribués aux établissements français participants à ces projets d'universités européennes.
Pierre KOCH explique que sur cette phase de trois ans de construction concrète du projet, il n'exclue pas, au cas où l'UTT n'est pas retenue, d'aller voir le Conseil Régional afin de distinguer s'il accepterait d'avoir sur ce sujet la même attitude qu'il a sur le récent appel à projet de l'intelligence artificielle.

Le conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le directeur de l'UTT à déposer le dossier de projet de création d'une « université de technologie européenne » au regard du cadre général fixé en annexe 5.

17h43 : départ de Ronan STEPHAN - 18 présents et représentés - 15 présents et 3 pouvoirs

8) Ressources humaines

➢ 8.1 Statut du professeur invité

Sonia JAFFRO affirme que le statut de professeur invité qui est proposé ici est un statut existant dans l'enseignement supérieur. L'UTT accueille déjà des chercheurs invités étrangers. Celui-ci existe déjà dans l'enseignement supérieur. Il a été accueilli par le passé des chercheurs invités, c'est une raison pour laquelle ce point est à l'ordre du jour aujourd'hui. Le chercheur invité étranger arrivant à l'UTT était défrayé par Campus France. Mais cet organisme a fait part, depuis l'année dernière, que ce défrayement ne pouvait exister que pour des séjours qui étaient supérieurs à trois semaines. A partir d'un mois d'invitation, il est considéré que c'est du travail. Le défrayement par Campus France n'était pas soumis aux cotisations. Le statut de chercheur invité est encadré par un décret qui permet le recrutement de chercheur invité au sein de l'institution. En revanche, il n'est pas prévu dans le décret les modalités de rémunération de chercheurs invités. De ce fait, pour pouvoir mettre en paiement les rémunérations de chercheurs invités, il faudra une délibération du CA qui cadre ces rémunérations.
Benjamin RUIZ demande quel service collecte les informations. Est-ce les RH ou l'administration de la recherche ?
Sonia JAFFRO répond que lors de la procédure, la RH doit être informée bien en amont, parce qu'il faut donner une convention d'accueil pour que l'invité puisse faire ces démarches auprès de la préfecture. En parallèle, l'administration de la recherche lance la campagne une fois par an, et étudie les dossiers, mais aussi la nature de l'invitation. La RH s'occupe de la partie administrative de l'arrivée. Cette procédure a été vue avec l'administration de la recherche.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la procédure, les modalités d'invitation et de rémunération de professeur invité prévues à l'annexe 6.

➢ 8.2 Statut de collaborateur bénévole

Sonia JAFFRO indique que ce statut de collaborateur bénévole n'existe pas. Il s'agit d'une nouveauté. L'UTT a souhaité encadrer les collaborations avec des particuliers que l'établissement pourrait avoir. Actuellement, l'université a souvent l'occasion d'avoir des partenariats, des collaborations avec des personnels extérieurs à l'UTT qui ne sont pas encadrés juridiquement. Il n'y a pas de contrat de travail, ce sont des collaborateurs bénévoles. Il n'existe pas de protections juridiques dans ce cadre-là, ni pour l'établissement, ni pour l'invité ou le collaborateur qui pourrait être amené à interagir avec l'UTT. De ce fait, l'université a souhaité déterminer un statut de collaborateur bénévole. La collaboration est ponctuelle, elle est ciblée sur une mission particulière. Ce statut existe déjà dans les collectivités territoriales, et la jurisprudence a déjà statué sur ces questions. Elle sera formalisée par une convention qui sera signée avec la personne concernée. Cela protègera tant l'UTT que

l'agent. Cette convention permettra également de prendre en charge les frais de déplacement qui seraient inhérents à la mission qu'ils font bénévolement avec l'UTT.
Youcef BOUIZI demande ce qu'il se passera si un accident survient à ces personnes.
Sonia JAFFRO répond que cette convention permet à l'UTT de prendre en charge les accidents éventuels qu'il pourrait y avoir.

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la création d'un statut de collaborateur bénévole de l'UTT formalisé par la signature d'une convention d'accueil prévoyant la durée et les modalités d'intervention de ces bénévoles.

- 8.3 Demande d'agrément d'accueil de volontaires en service civique

Sonia JAFFRO rappelle que le service civique s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplômes. Cela se fait pour remplir des missions d'intérêt général, pour une période de 6 à 12 mois. La mission est d'au moins 24 heures par semaine. Il y a une indemnisation de cette mission de 580 euros net par mois, versée par l'Etat, et de 106,31 euros nets par mois versée par la structure d'accueil. Il est possible de faire un service civique tout en poursuivant ses études, ou en ayant un emploi à temps partiel. Pour pouvoir accueillir des jeunes en service civique au sein de l'institution, l'établissement doit demander un agrément auprès des instances adéquates. De ce fait, il faut une délibération du conseil d'administration. L'établissement a une demande au sein de l'institution pour deux contrats de service civique dans le cadre des cordées de la réussite. Il serait demandé un agrément pour cinq personnes. L'UTT anticipe le fait qu'il pourrait y avoir d'autres demandes dans le cours de l'année.
Jean-Marie GELY demande en quoi consiste les cordées de la réussite.
Sonia JAFFRO affirme qu'il s'agit du lien entre les collèges, lycées du territoire et l'UTT, dans le cadre de la structuration de la cordée UTT, permettant le développement d'un programme de tutorat entre Dauphine et l'UTT.

Le conseil d'administration autorise, à l'unanimité, l'établissement à demander un agrément pour accueillir des volontaires en service civique.

5) Affaires financières

- 5.1 Tarifs locations de salles

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, les tarifs de location de salles tels que définis dans le document joint (annexe 7), et valables à compter du 01/01/2019.

- 5.2 Sorties d'inventaires

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, les sorties d'inventaire des biens proposés en liste jointe (annexe 8) correspondant à la valeur immobilisée des matériels donnés à hauteur de 22 356,48 €.

- 5.3 Tarifications diverses

Le conseil d'administration valide, à l'unanimité, les tarifs suivants relatifs au colloque IHMMSEC qui se déroulera du 3 au 5 juillet 2019 à Paris :

TARIFS D'INSCRIPTIONS :

- Tarif normal

• Adhérents ACM/SIG : 416.66€ HT – 500€ TTC
• Non adhérents : 458.33€ HT – 550€ TTC
• Tarif étudiants : 250€ HT – 300€ TTC

- Inscriptions tardives (à partir du 03 mai 2019)

• Adhérents ACM/SIG : 500€ HT – 600€ TTC
• Non adhérents : 541.66€ HT – 650€ TTC
• Tarif étudiants : 333.33€ HT – 400€ TTC

RESTAURATION / HEBERGEMENT / PROGRAMME CULTUREL
Bien qu'organisée par l'UTT, la manifestation se déroulera à Paris.

- Diner de gala sur bateau mouche : Entre 50 et 80€ HT par personne
- Hôtel pour deux invités : Entre 90 et 120€ HT par invité

OFFRE DE SPONSORING :

- Offre Bronze : 625€ HT – 700€ TTC
- Offre Silver : 1250€ HT – 1500€ TTC
- Offre Gold : 2083€ HT – 2500€ TTC

9) Conventions signées depuis le dernier CA

Stéphanie DUCELLIER affirme que les membres du CA ont à leur disposition la liste des conventions signées depuis le dernier conseil d'administration. Il existe une procédure particulière au sein des établissements publics d'enseignement supérieur. Les contrats et les conventions sont signés par le directeur, mais ils doivent être approuvés par le conseil d'administration. Ce conseil a donné une délégation de pouvoir au directeur pour lui permettre de signer et d'approuver les conventions, sous réserve d'une information à chaque conseil de l'ensemble de ces conventions signées.

10) Questions diverses

Youcef BOUZIDI précise que lors de la dernière séance, il avait été dit qu'il serait intéressant de faire visiter les locaux.
Jacques WACKEL affirme que cette suggestion avait été formulée par Jean-Marie GELY, notamment pour les grands administrateurs. Il sera prévu avant le conseil d'administration du mois de juin, une visite des locaux et notamment des laboratoires.

La séance est levée à 18h06
Le prochain conseil d'administration aura lieu le 14 mars 2018.